



Conseil de Paris des 13, 14, 15 avril 2014

2015 DU 10 - Protocole cadre entre la Ville de Paris, SNCF-Réseau et SNCF-Mobilités sur la Petite Ceinture ferroviaire (12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 18e, 19e et 20e)

Vœu relatif à la Petite ceinture et à la concertation

déposé par Aurélie Solans, Galla Bridier, Yves Contassot, Joëlle Morel, Jérôme Gleizes et les élu-e-s du Groupe écologiste de Paris (GEP)

Considérant la délibération 2015 DU 10 concernant le protocole cadre entre la Ville de Paris, SNCF Réseau et SNCF Mobilités sur la petite ceinture ferroviaire (12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 18e, 19e, 20e),

Considérant que les documents soumis ne précisent pas les modalités ni le calendrier de la concertation avec l'ensemble des parties prenantes,

Considérant la volonté souvent fois répétée de la Maire de Paris de développer la démocratie participative,

Considérant qu'il serait donc pour le moins peu conforme à cette volonté de ne pas associer étroitement les Parisiennes et les Parisiens à ce projet d'aménagement,

Considérant que la seule concertation sur le devenir de la Petite ceinture, début 2013, a été effectuée dans des conditions relativement modestes,

Considérant l'opportunité historique qu'offre l'ouverture de la petite ceinture,

Considérant les attentes particulièrement fortes des Parisiennes et des Parisiens sur le sujet concernant la petite ceinture,

Aussi, sur proposition d'Aurélie Solans, Galla Bridier, Yves Contassot, Joëlle Morel, Jérôme Gleizes et les élu-e-s du Groupe écologiste de Paris (GEP), **le Conseil de Paris émet le vœu que :**

- dans le cadre du protocole cadre, qui définit les grands axes d'aménagements, l'ensemble des choix opérés sur le devenir de la petite ceinture fasse l'objet d'une concertation,

- une co-élaboration se fasse à l'échelle de l'arrondissement et aussi au niveau de la Ville de Paris,

- cette concertation associe l'ensemble des acteurs (habitants, riverains, conseils de quartier, associations, ONG..), notamment au niveau de la ville de Paris,

- cette concertation opère dès le début du processus et se poursuit jusqu'à l'établissement du plan programme.